



Restriction pour tous les usagers !

L'ensemble du département est en niveau "Alerte" pour les usages de l'eau alimentés par le réseau public d'eau potable.

La préservation de la ressource en eau est l'affaire de tous. Chacun est invité à adopter des gestes économes au quotidien : limiter les arrosages, reporter les lavages non indispensables, réduire sa consommation domestique et éviter tout usage non essentiel.

La situation actuelle impose d'agir pour préserver durablement une ressource essentielle à la vie quotidienne. L'objectif de ces restrictions est clair : réduire les consommations non indispensables aujourd'hui pour éviter d'avoir à prendre demain des mesures plus contraignantes si la situation venait à se dégrader.

Cette décision s'inscrit dans une logique d'anticipation, de responsabilité collective et de prévention. Elle vise à protéger la ressource, à garantir dans la durée l'alimentation en eau potable de la population et à limiter les tensions sur les réseaux pendant la période estivale.

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS À RETENIR JUSQU'A NOUVEL ORDRE

ARROSAGE

Potagers : interdit de 13h à 20h.

Pelouses, massifs fleuris, jardins d'agrément et espaces verts : interdit de 8h à 20h.

Terrains de sport : interdit de 13h à 20h.

Golfs : arrosage interdit de 8h à 20h avec une réduction de 30 % de la consommation hebdomadaire.

LAVAGE ET NETTOYAGE

Lavage des véhicules chez les particuliers : interdit, sauf impératif sanitaire.

Lavage par les professionnels : interdit sauf avec matériel haute pression ou système de recyclage de l'eau.

Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et voiries : interdit, sauf nécessité sanitaire, sécuritaire ou liée à des travaux.

PISCINES, FONTAINES ET DOUCHES DE PLAGE

Remplissage des piscines familiales : interdit, sauf remise à niveau ou premier remplissage dans certains cas encadrés.

Remplissage des piscines accueillant du public : interdit, sauf impératif sanitaire validé par l'ARS.
Vidange des piscines : interdite.
Fontaines d'ornement en circuit ouvert : interdites.
Douches de plage : interdites.

PLUS D'INFOS EN LIGNE

Retrouver les restrictions à respecter liées au niveau "Alerte" sur le site Internet de la préfecture >> <https://urlr.me/7J8uNj>
Suivre l'évolution de la situation et rester informés sur les restrictions d'eau en période de sécheresse sur le site internet Vigieau >> <https://vigieau.gouv.fr>
Retrouvez plus d'informations sur les gestes qui comptent pour préserver l'eau sur le site internet info.gouv.fr >> <https://urlr.me/2ShgE9>



RESE

131 cours Genêt - CS
30551
17119 SAINTES Cedex
Tél. Siège : 05 46 90 05 05
Tél. Service Clients :
05 46 72 17 17